



COMMUNIQUÉ COLLECTIF TECHNIQUE NATIONAL SERVICES COMMUNS

Compte rendu du 2ème et dernier groupe de travail sur LA PENIBILITE DES METIERS TRANSVERSES du 15 février 2008

Dans sa déclaration préalable, la CGT a rappelé l'ensemble des points qui ne sont pas intégrés par la direction dans sa réflexion sur la pénibilité des métiers transverses :

- Tout d'abord, l'insuffisance de cotation de la charge mentale (stress) de certains emplois repères tels que « gestionnaires de personnel ».
- Ensuite l'absence totale de prise en compte de la charge mentale des emplois repères « agents ADM traction cellule MS/MP », de toute les spécialités « Comptabilité Gestion Finances », « Achats », et « Informatique et télécom ».
- Puis l'absence ou le peu de prise en considération des contraintes posturales de tous les agents des métiers transverses.
- L'exposition aux produits toxiques et aux poussières des agents de nettoyage, des imprimeurs et agents de PAO, ainsi que des agents des centres Visagraph.

La délégation CGT a demandé des précisions sur :

- La reconnaissance de l'antériorité de la pénibilité suite aux nombreux reclassements et reconversions déjà subits par de nombreux agents administratifs de toutes les spécialités.
- La reconnaissance de l'augmentation constante de troubles musculo-squelettiques.
- La reconnaissance de la pénibilité sur le long terme et non uniquement sur l'instant et à cours terme.
- Les finalités de ces cotations.

Nous avons aussi rappelé que les cheminots considèrent le **management, tel qu'il est mené aujourd'hui**, comme une **source importante de stress** et que la CGT considère qu'il devrait être une aide et non, constituer une pression supplémentaire sur les agents.

La CGT a précisé que nous ne voulions pas aborder la pénibilité uniquement sur le volet de la fin de carrière, l'amélioration des conditions de travail et des risques doivent aussi faire partie intégrante de la réflexion.

En réponse à notre déclaration, la direction a rappelé :

- Travailler sur des emplois repères permet de donner la problématique de l'accompagnement de fin de carrière et permet d'appréhender la pénibilité tout au long de la carrière.

- Qu'il faudrait faire des reconstitutions de carrière professionnelle pour pouvoir mesurer l'exposition à la pénibilité et éventuellement bénéficier d'un abondement pour une Cessation Progressive d'Activité (CPA).
- Le vieillissement de la population pose la question de la tenue de poste à un certain âge, d'où les aménagements de fin de carrière.
- La volonté de l'entreprise d'améliorer les conditions de travail et qu'il y aura des expérimentations sur des sites pilotes.
- Les CHS/CT sont des instances tripartites importantes dans le traitement de la pénibilité au quotidien.
- Confirmer le rôle du management comme un appui quotidien et non comme une source de pénibilité ou de stress.
- La liste définitive des emplois à moindre pénibilité, à pénibilité potentielle, ou à pénibilité avérée serait faite dans 3 mois.

La direction dit avoir pris note des remarques suivantes de la CGT faites pendant la séance, afin de faire évoluer les grilles.

Pour les emplois « Sûreté » :

- L'intégration de la notion de port d'EPI contraignants pour les agents opérationnels.
- Pas de différence entre les agents de province et ceux de l'île de France.
- Les contraintes posturales ou effort musculaire lors des missions SUGE en statique ou dans les trains.

Pour les emplois « Informatique et Télécom » :

- Prise en considération des horaires décalés et des astreintes sur certains sites.
- Prise en compte de la pression temporelle, car ils travaillent essentiellement dans l'urgence.
- L'ajout des contraintes posturales du travail sur ordinateur et de l'écran.
- Port de charges lourdes (matériel informatique).

Pour les emplois « Administratifs » des spécialités RH, GEF, et Achats :

- Prise en compte de la charge mentale du fait des nombreuses restructurations, de l'incertitude sur les métiers et de l'augmentation constante de la charge de travail...
- Prise en considération des contraintes posturales du travail sur ordinateur et écran.
- Faire respecter la pose toutes les 2 heures pour le travail sur écran.
- Prise en compte des nombreux reclassements subit par les agents des métiers transverses.
- Prise en compte des contraintes temporelles liées aux échéances de traitement de plus en plus nombreuses.

Pour les métiers « Médicaux et Sociaux » :

- L'ajout des ports de charges lourdes pour les techniciens Labo et Radio.
- L'ajout des contraintes posturales pour le personnel infirmier.
- La prise en compte du travail en milieu aveugle et du port d'EPI contraignants pour les techniciens Radio.

- Prise en compte des contraintes de déplacements pour les métiers de l'action sociale et le personnel infirmier suite aux restructurations.

Pour les métiers des « services généraux » :

- La prise en compte du port de charges lourdes pour des métiers tels que les courréristes, les gestionnaires de documentation, les agents logistiques, les archivistes...
- L'ajout du travail en milieu pollué et exposition aux produits toxiques pour les agents de nettoyage, les agents de PAO.
- La prise en compte des contraintes posturales liées à l'outil de travail pour l'ensemble des agents de la filière

Pour les métiers du « Juridique » et de la « Communication » la CGT n'a pas ajouté de commentaires au travail de la direction.

En conclusion, la CGT a réaffirmé « qu'aucun cheminot ne doit rester sur le bord du chemin » et que la direction doit être en mesure de garantir une cohérence et une équité des mesures qui vont être prises, entre tout les cheminots et tout les métiers.

Les principes de reconnaissance de la pénibilité des métiers à la SNCF et des contraintes de Service Public, comportent encore des inconnus, mais ils doivent se traduire par des mesures en temps et en rémunération à la hauteur des attentes des cheminots, la direction en a les moyens. D'autre part, la CGT exige une revalorisation de la prime de travail comme socle commun pour tous les cheminots.

Dans ce cadre, la fédération CGT proposera aux autres Fédérations Syndicales de la SNCF, lors de l'interfédérale du 25 février, d'agir dans l'unité début mars. Nous incluons dans cette perspective d'action la négociation sur le dossier retraite et pénibilité, l'avenir du Fret, le pouvoir d'achat et le niveau d'emploi. La mobilisation, l'intervention des cheminots seront déterminantes afin d'imposer à la Direction de la SNCF des propositions significatives allant dans le sens de nos revendications.